



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8930^e séance

Mardi 14 décembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M ^{me} Nthoki
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
Tunisie	M. Laouani
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Non-prolifération

Lettre datée du 1er décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/992)

Douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/995)

Lettre datée du 7 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/1019)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Lettre datée du 1^{er} décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/992)

Douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/995)

Lettre datée du 7 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/1019)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Olog Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2021/992, lettre datée du 1^{er} décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) ; S/2021/995, douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ; et S/2021/1019, lettre datée du 7 décembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} Rosemary DiCarlo, de S. E. M. Olof Skoog et de S. E. M^{me} Geraldine Byrne

Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à présenter au Conseil un exposé sur le Plan d'action global commun (PAGC) et la résolution 2231 (2015).

Le 29 novembre, les efforts diplomatiques concernant le PAGC ont repris à Vienne. Au stade actuel des négociations, il est évident que le plein rétablissement du Plan et de la résolution exigera des efforts supplémentaires et de la patience. Je rappelle que le PAGC lui-même est le résultat de plus d'une décennie d'efforts diplomatiques résolus. Toutefois, l'effort en valait la peine. Le Plan et la résolution 2231 (2015) sont largement considérés comme la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et un exemple de ce qu'il est possible d'accomplir par le dialogue et la diplomatie.

Le Secrétaire général espère que dans le cadre de leurs négociations actuelles, les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran feront preuve du même esprit et du même engagement qui ont conduit au PAGC. Il n'y a tout simplement pas d'autre option viable que la mise en œuvre intégrale et effective du Plan et de la résolution.

À cet égard, avec le Secrétaire général, j'appelle les États-Unis à lever ou à abandonner leurs sanctions, comme prévu dans le Plan, et à proroger les dérogations concernant le commerce de pétrole avec la République islamique d'Iran. En outre, il importe de proroger les dérogations accordées par les États-Unis d'Amérique concernant certaines activités nucléaires civiles menées à la centrale nucléaire de Bouchehr, à l'installation de Fardou et au réacteur d'Arak. La prorogation des dérogations est également nécessaire pour le transfert d'uranium enrichi hors de la République islamique d'Iran en échange d'uranium naturel.

Par ailleurs, nous demandons instamment à la République islamique d'Iran d'annuler les mesures qu'elle a prises qui ne sont pas conformes à ses engagements en matière nucléaire au titre du Plan. Au cours de la période considérée, l'Agence internationale de l'énergie atomique a indiqué que l'Iran poursuivait ses activités de recherche et de développement liées à la production d'uranium métal.

Bien qu'elle n'ait pas été en mesure de vérifier le stock total d'uranium enrichi de la République islamique d'Iran, l'Agence estime que son stock est de 2 489,7 kilogrammes, dont 113,8 kilogrammes enrichis jusqu'à 20 % en uranium 235 et 17,7 kilogrammes enrichis jusqu'à 60 % en uranium 235. Ce chiffre dépasse le seuil fixé dans le PAGC, qui est d'un stock total d'uranium de 202,8 kilogrammes enrichis jusqu'à 3,67 % en uranium 235.

De plus, le 1^{er} décembre, l'Agence a signalé que la République islamique d'Iran avait également commencé à enrichir de l'uranium en utilisant des centrifugeuses avancées à l'installation d'enrichissement de combustible de Fardou. En outre, l'Agence a indiqué que ses activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran avaient été sérieusement entravées par la décision de l'Iran de cesser d'honorer les engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du PAGC, notamment le protocole additionnel. Plus récemment, l'Agence a souligné qu'en l'absence d'un accès régulier à son matériel de vérification et de contrôle, comme convenu dans le cadre du Plan d'action, il avait du mal à rétablir la continuité des connaissances concernant les activités nucléaires de l'Iran.

Le Plan d'action et la résolution 2231 (2015) vont dans le sens de nos objectifs communs de non-prolifération nucléaire et de sécurité régionale et internationale. À cet égard, les initiatives bilatérales et multilatérales visant à améliorer les relations avec la République islamique d'Iran constituent une évolution positive. Il importe que la République islamique d'Iran réponde aux préoccupations soulevées par les participants au Plan d'action et par d'autres États Membres en ce qui concerne la résolution 2231 (2015). Nous appelons également les États Membres et le secteur privé à s'engager dans des échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et à utiliser les dispositifs disponibles, tels que l'Instrument de soutien aux transactions commerciales, la filière d'approvisionnement prévue par la résolution 2231 (2015) et le Mécanisme de paiement pour la livraison de biens humanitaires en Iran, selon qu'il convient.

J'en viens maintenant aux dispositions énoncées à l'annexe B de la résolution, comme indiqué dans le douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/995).

Premièrement, en ce qui concerne les dispositions relatives au nucléaire, aucune nouvelle proposition n'a été soumise à la filière d'approvisionnement au cours

des six derniers mois. Le Conseil de sécurité a toutefois reçu huit notifications transmises en application du paragraphe 2 de l'annexe B concernant certaines activités liées au nucléaire et conformes au Plan d'action. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu des informations concernant le transfert éventuel vers la République islamique d'Iran d'articles à double usage dans le domaine nucléaire. Dans un cas, le Secrétariat a confirmé que les articles exportés d'Allemagne ne se trouvaient pas sur la liste des articles à double usage figurant dans la résolution 2231 (2015) et qu'ils ne nécessitaient donc pas l'approbation du Conseil avant leur transfert. Dans un autre cas, un individu a été accusé en Norvège d'avoir apporté une assistance technique à quatre chercheurs de la République islamique d'Iran concernant un article figurant sur la liste des articles à double usage contenue dans la résolution 2231 (2015). Le procès dans cette affaire n'a pas encore commencé et doit s'ouvrir en 2022.

Deuxièmement, pour ce qui est des dispositions relatives aux missiles balistiques, la France, l'Allemagne, la République islamique d'Iran, Israël, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont fourni des informations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité concernant le lancement d'un missile balistique et deux essais en vol de lanceurs spatiaux effectués par la République islamique d'Iran, respectivement en mai et en juin. Les informations fournies font état d'une divergence de vues entre ces États Membres sur la question de savoir si ces tirs sont incompatibles avec le paragraphe 3 de la résolution.

Troisièmement, le Secrétariat a reçu de l'Arabie saoudite et d'Israël des informations relatives au paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), qui porte sur la fourniture, la vente ou le transfert à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran de tous les articles, matières, équipements, biens et technologies visés dans le document S/2015/546. La liste figurant dans ce document comprend les missiles balistiques et les systèmes de véhicules aériens sans pilote ayant une portée d'au moins 300 kilomètres, y compris les engins cibles, les engins de reconnaissance et les missiles de croisière. Le Secrétariat a examiné les débris de six missiles balistiques, d'un missile de croisière et de plusieurs drones utilisés dans diverses attaques contre l'Arabie saoudite. Les autorités saoudiennes estiment que ces systèmes d'armes ont été transférés aux combattants houthistes au Yémen d'une manière incompatible avec la résolution 2231 (2015).

Le Secrétariat a également eu l'occasion d'examiner les débris d'un présumé drone iranien qui avait été intercepté par les Forces de défense israéliennes alors qu'il entrait dans l'espace aérien israélien via la frontière jordanienne. Les autorités israéliennes pensent que ce drone a été lancé depuis le territoire iraquien ou syrien. Le Secrétariat procède actuellement à l'analyse de ces informations et fera rapport au Conseil en temps voulu, selon qu'il conviendra.

Enfin, en ce qui concerne les dispositions relatives au gel des avoirs, le Secrétariat a reçu des informations d'un État Membre concernant les activités financières et commerciales de deux individus et d'une entité figurant sur la liste établie en vertu de la résolution 2231 (2015), qui pourraient être incompatibles avec le gel des avoirs. Le Secrétariat est en train d'examiner ces informations et fera rapport au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendra.

Ces derniers jours, l'Iran et les États-Unis ont de nouveau exprimé leur volonté de revenir à l'application pleine du PAGC. Le Secrétaire général juge ces promesses encourageantes et appelle les deux pays à traduire rapidement ces engagements en un accord mutuellement acceptable. Il remercie les autres participants à la Commission conjointe pour leurs efforts diplomatiques continus et les invite à maintenir un environnement propice à la poursuite et à l'achèvement des pourparlers à Vienne.

Pour terminer, je tiens à remercier S. E. M^{me} Geraldine Byrne Nason, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je tiens également à remercier le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe de sa coopération continue.

Le Président : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le Niger, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous remercie de me donner la parole.

C'est une fois de plus un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep

Borrell Fontelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe établie dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC).

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général, António Guterres, et son équipe au Secrétariat, représentée ici par la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de leur dévouement sans faille et de leur persévérance dans leurs efforts concernant l'application de la résolution 2231 (2015) et, en particulier, d'avoir établi le rapport sur son application (S/2021/995) en vue du débat d'aujourd'hui. Je remercie également S. E. M^{me} Geraldine Byrne Nason, de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), de tenir les États Membres informés de la situation.

Je voudrais présenter brièvement l'évolution de la situation depuis notre dernier exposé sur cette question en juin (voir S/PV.8811). Comme nous le savons tous, depuis avril, tous les participants au PAGC et les États-Unis d'Amérique ont engagé d'intenses négociations à Vienne pour remettre le PAGC sur les rails. Les négociations ont été interrompues le 20 juin, et depuis lors, un nouveau Président et un nouveau Gouvernement sont entrés en fonction en Iran.

Au cours des cinq mois qui ont suivi, le Haut Représentant de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnateur du PAGC, a déployé des efforts considérables pour faire comprendre à la partie iranienne la nécessité de reprendre les négociations sur la base du travail complexe qui a été accompli et des compromis qui ont été faits au prix de grands sacrifices avant l'été. Nous avons tenu plusieurs séries de consultations à Téhéran et à Bruxelles. Nous avons maintenu une coordination étroite avec les autres participants au PAGC et avec les États-Unis.

Nous nous félicitons des efforts fournis par tous les membres du Conseil et par nos partenaires pour soutenir cette initiative et nous espérons continuer de travailler main dans la main pour rétablir le PAGC. Les négociations ont finalement repris le 29 novembre à Vienne et le septième cycle se poursuit en ce moment même. Notre objectif reste de négocier le retour des États-Unis dans l'accord et le renouvellement par les États-Unis et l'Iran des engagements pris dans le cadre du Plan d'action. Nous restons convaincus que nous sommes bien mieux lotis avec le Plan d'action. Il n'existe pas d'autre meilleure option pour que la communauté internationale soit rassurée et puisse vérifier que le programme nucléaire iranien est

utilisé uniquement à des fins pacifiques et que, grâce à la levée des sanctions, l'Iran peut également en tirer des avantages économiques.

L'Union européenne reste pleinement attachée à la mise en œuvre complète et effective du PAGC et nous sommes déterminés à continuer de travailler avec la communauté internationale à cette fin. Mais il existe un sentiment d'urgence, partagé par la plupart des délégations qui négocient à Vienne, selon lequel, compte tenu de l'accélération continue du programme nucléaire de l'Iran, il ne reste plus beaucoup de temps pour les négociations.

Ces derniers mois, nous avons constaté avec beaucoup de regret et d'inquiétude que l'Iran a continué de développer ses activités nucléaires en accumulant davantage d'uranium enrichi à 20 et 60% d'uranium 235, en installant des centrifugeuses plus modernes et en produisant de l'uranium métallique. Ces activités sont non seulement incompatibles avec les dispositions du Plan d'action relatives au nucléaire, mais soulèvent également de graves préoccupations en ce qui concerne la non-prolifération, notamment depuis que l'Iran a décidé, le 23 février, de suspendre la mise en œuvre du protocole additionnel à son accord de garanties et des dispositions du Plan d'action en matière de transparence, ce qui a considérablement réduit l'accès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) aux informations pertinentes sur le programme nucléaire iranien.

En outre, le fait que l'Iran persiste à ne pas coopérer avec l'AIEA est une source de préoccupation majeure. Étant le seul organisme international ayant pour mandat de vérifier le programme nucléaire iranien, il est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale, y compris de l'Iran, que l'Agence ait accès et continue de recevoir et de recueillir des informations et des connaissances afin de vérifier l'évolution de la situation en Iran, conformément aux dispositions du PAGC. De plus, le suivi par l'AIEA des engagements pris par l'Iran dans le cadre du PAGC et la garantie de la continuité des informations sur le programme nucléaire iranien sont essentiels pour le processus de négociation.

Nous nous félicitons de la confirmation par le nouveau Gouvernement iranien de la position déclarée par l'Iran lors des négociations de Vienne, à savoir qu'il serait prêt à reprendre la mise en œuvre intégrale du PAGC, si les conditions sont réunies pour une normalisation effective de ses relations économiques et commerciales avec la communauté internationale.

Nous reconnaissons que l'Iran a dû faire face à des conséquences économiques particulièrement lourdes et négatives suite au retrait des États-Unis du PAGC et à la réimposition des sanctions unilatérales, précédemment levées, des États-Unis, ce que nous avons profondément déploré. Cette situation, ainsi que l'arrêt de l'octroi de dérogations nucléaires, a entravé l'application intégrale de l'accord.

C'est pourquoi nous nous sommes félicités de la volonté politique du Président Biden et de l'Administration américaine d'entamer des négociations sérieuses en vue d'un éventuel retour au PAGC et de la mise en œuvre intégrale par l'Iran de ses engagements nucléaires. Nous avons pris note de la position des États-Unis selon laquelle ils seraient prêts à revenir à un respect mutuel du PAGC et, dans ce contexte, seraient prêts à lever toutes les sanctions liées au PAGC. Sur cette base et compte tenu des positions exprimées par les participants actuels au Plan d'action, nous appelons toutes les parties à faire preuve de souplesse et de pragmatisme et à redoubler d'efforts pour accélérer le processus visant à relancer la mise en œuvre intégrale du PAGC. Tout en reconnaissant qu'il existe un réel sentiment d'urgence, nous devons veiller à prévoir une marge de manœuvre suffisante pour les intenses efforts diplomatiques en cours.

Je voudrais également rappeler que la filière d'approvisionnement reste opérationnelle. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, elle reste un mécanisme essentiel de transparence et d'établissement de la confiance. Elle donne l'assurance aux États Membres et aux acteurs du secteur privé que les transferts de biens et services nucléaires et à double usage sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015) et au PAGC.

Par ailleurs, nous exhortons tous les Membres de l'Organisation à s'abstenir d'actes et de déclarations susceptibles d'accroître les tensions régionales et internationales et de provoquer une escalade militaire dans la région et au-delà. À maintes reprises, l'Union européenne a exhorté l'Iran à renoncer à des activités susceptibles d'aggraver la méfiance et incompatibles avec la résolution 2231 (2015). L'Union européenne reste pleinement attachée à la diplomatie multilatérale, qui porte ses fruits depuis plusieurs décennies. De même, n'oublions pas que les origines du PAGC sont solidement ancrées dans le régime mondial de non-prolifération et qu'il est le résultat d'un multilatéralisme efficace.

Nous avons un intérêt commun à faire fonctionner le PAGC. Faisons-le ensemble, et faisons-le rapidement. Nous ne voyons pas d'autre option viable.

Le Président : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Byrne Nason.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier une fois de plus les membres du Conseil de sécurité pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Au cours de cette année, j'ai fait tout mon possible pour soutenir l'application du Plan d'action global commun (PAGC) de manière impartiale et transparente. J'ai travaillé en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour satisfaire à notre responsabilité partagée de veiller à l'application complète et efficace de la résolution 2231 (2015) et du PAGC, qu'elle sous-tend. Je continue de dialoguer activement avec les États Membres, y compris la République islamique d'Iran, sur les questions liées à la mise en œuvre de la résolution.

Je saisis cette occasion pour remercier le personnel du Secrétariat des conseils utiles et de l'appui solide qu'il m'a apportés tout au long de cette année dans l'exercice de mes fonctions de Facilitatrice.

Le douzième rapport de la Facilitatrice (voir S/2021/1019) a été approuvé par les membres du Conseil le 7 décembre. Je remercie chacun d'entre eux pour leur participation constructive à ce processus, dans un esprit de compromis et de flexibilité. Le rapport fournit un compte rendu factuel des activités menées dans le cadre de la réunion en formation 2231 du Conseil de sécurité, couvrant la période du 25 juin au 7 décembre 2021. Il comprend les communications pertinentes, résumées dans mon rapport, ainsi que les principaux aspects du fonctionnement de la filière d'approvisionnement. Les membres du Conseil peuvent se référer au rapport pour plus de détails, mais je souhaite mentionner trois points en particulier.

Premièrement, je tiens à signaler qu'au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une réunion le 7 décembre en formation 2231, au cours de laquelle les représentants du Conseil de sécurité ont examinés conclusions et recommandations figurant dans le douzième rapport du Secrétaire général (S/2021/995)

sur l'application de la résolution 2231 (2015), avant sa publication. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a déjà évoqué certains de ces points dans son exposé. La formation 2231 a également tenu une discussion sur la reprise des pourparlers à Vienne, les lancements de missiles balistiques et de véhicules spatiaux par la République islamique d'Iran et sur des faits nouveaux plus généraux relatifs à la résolution 2231 (2015).

Deuxièmement, au cours de la période considérée, 20 notes au total ont été distribuées aux membres de la formation 2231. En outre, j'ai adressé 16 communications officielles aux États Membres et au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. J'ai reçu un total de 15 communications de la part des États Membres et du Coordonnateur. Parmi les communications distribuées figurent deux rapports trimestriels publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre et novembre 2021, ainsi que huit mises à jour sur l'ensemble de la période considérée. Je rappelle que l'impartialité et le professionnalisme dont fait preuve l'Agence dans ses activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran, comme demandé dans la résolution 2231 (2015), sont essentiels, car cela sous-tend la confiance internationale dans le PAGC lui-même.

Troisièmement, pendant la période considérée, aucune nouvelle proposition n'a été soumise au Conseil de sécurité dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Cette filière représente un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance dans le cadre du PAGC. Elle reste opérationnelle et est prête à examiner des propositions, et je me joins aux encouragements exprimés par le Secrétaire général à l'intention de tous les participants au PAGC, des États Membres et du secteur privé pour qu'ils soutiennent et utilisent pleinement cette filière.

Le PAGC est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, et c'est un exemple de la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour résoudre des problèmes persistants et difficiles par le dialogue et la diplomatie. Il reste le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. La reprise des négociations à Vienne offre la perspective d'un possible retour des États-Unis au sein du PAGC et de la mise en œuvre complète et effective de ce plan par toutes les parties. J'espère que les pourparlers s'appuieront sur les progrès réalisés lors des cycles précédents et qu'ils pourront progresser rapidement pour aboutir à une conclusion positive. Nous devons à

notre tour continuer de jouer notre rôle en démontrant que la résolution 2231 (2015), qui a entériné le PAGC, fonctionne comme elle le devrait.

En conclusion, je souligne l'appel lancé au paragraphe 2 de la résolution 2231 (2015) demandant

« aux États Membres, aux organisations régionales et aux organisations internationales de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer l'application du Plan d'action, et notamment... de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action ».

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants d'aujourd'hui d'avoir fait le point sur cette question essentielle.

Les États-Unis continuent de suivre la voie de la diplomatie pour parvenir à un retour mutuel au respect intégral du Plan d'action global commun (PAGC) et pour répondre à l'ensemble de nos préoccupations concernant l'Iran. Le Président Biden a clairement indiqué qu'il était prêt à appuyer un retour des États-Unis au respect du PAGC et à continuer de le respecter à condition que l'Iran fasse de même. Nous sommes tout à fait disposés à lever les sanctions incompatibles avec les engagements que nous avons pris au titre du PAGC, ce qui permettrait à l'Iran de bénéficier des avantages économiques de l'accord. Et nous sommes convaincus que si l'Iran aborde les pourparlers de Vienne avec un sentiment d'urgence et de bonne foi, nous pourrions rapidement parvenir à un accord sur un retour mutuel et le mettre en œuvre.

Nous ne pouvons cependant pas permettre à l'Iran d'accélérer le déploiement de son programme nucléaire et de traîner les pieds dans les échanges diplomatiques concernant ce programme. Je suis au regret d'annoncer que c'est exactement ce qui semble se passer lors des négociations relatives au PAGC à Vienne. L'Iran a accueilli la reprise des négociations avec de nouvelles provocations nucléaires et a adopté des positions vagues, irréalistes, démesurées et peu constructives à la fois sur les questions nucléaires et sur les sanctions. Nous avons réalisé d'importants progrès au cours des six séries de pourparlers qui ont eu lieu ce printemps, et toutes

les parties ont pris des décisions difficiles. Comme en conviennent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1), le résultat de ces négociations est la seule base possible pour parvenir à une conclusion sur la question. Mais maintenant, l'Iran cherche à remettre en question ces compromis. La vérité toute simple est que, comme le Secrétaire d'État Blinken l'a clairement indiqué, l'Iran est presque en bout de piste.

Il reste encore un peu de temps, mais les nouvelles avancées de l'Iran dans le domaine nucléaire et son manque d'empressement dans les pourparlers réduisent à néant les avantages en matière de non-prolifération qui résulteraient d'un retour mutuel au respect intégral du PAGC. La poursuite des activités nucléaires de l'Iran est incompatible avec son objectif déclaré d'un retour au respect mutuel du PAGC. Ces provocations suscitent des interrogations quant aux intentions de l'Iran, d'autant plus que les États-Unis ont clairement indiqué leur volonté de lever toutes les sanctions incompatibles avec le PAGC dans le cadre d'un retour mutuel au respect du Plan d'action. Je vais être claire : les actions de l'Iran ne lui donneront aucun moyen de pression dans les négociations et ne feront qu'intensifier nos préoccupations concernant ses activités.

Tandis que les négociations diplomatiques se poursuivent, nous rappelons aux États Membres qu'il est important de continuer d'appliquer les mesures de sanction restantes figurant à l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Des restrictions restent en place sur les transferts de certains missiles balistiques et de technologies nucléaires vers et depuis l'Iran, et les individus et entités inscrits sur la liste établie en application de la résolution 2231 (2015) restent soumis à un gel des avoirs. Nous souhaitons que le Secrétariat continue de produire des rapports sur la mise en œuvre de ces mesures. Nous apprécions en particulier les rapports du Secrétaire général sur l'utilisation de véhicules aériens téléguidés dans la région. La poursuite des transferts par l'Iran de véhicules aériens téléguidés et de technologies de missiles balistiques vers ses partenaires et ses mandataires déstabilise le Yémen, l'Iraq et la sûreté maritime dans la région. Ainsi, l'Iran a permis aux houthistes de lancer des frappes de plus en plus sophistiquées au cœur du territoire de l'Arabie saoudite et dans des villes yéménites densément peuplées. Nous encourageons le Secrétariat à continuer d'enquêter sur ces incidents pour identifier d'éventuelles violations de l'annexe B de la résolution 2231 (2015).

Le rapport du Secrétaire général (S/2021/995) constate également que les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont été harcelés par l'Iran alors qu'ils surveillaient et vérifiaient l'application de son accord de garanties. C'est une violation directe de leurs privilèges et immunités diplomatiques, et une simple question de décence. L'Iran doit fournir la coopération requise pour répondre sans plus tarder aux préoccupations de l'AIEA concernant d'éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées sur son territoire. L'Iran doit appliquer pleinement la déclaration commune qu'il a négociée avec le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, à Téhéran le 12 septembre. Malgré les appels clairs lancés par tous les membres du P5+1, cela n'a pas encore été fait. L'AIEA bénéficie de notre plein appui dans l'exercice de ses responsabilités essentielles en matière de vérification et de contrôle en Iran, tant pour les garanties que pour le PAGC.

Le processus diplomatique en cours reste la meilleure approche pour limiter le programme nucléaire iranien et nous mettre sur la bonne voie pour répondre à toutes les préoccupations que nous et d'autres avons à l'égard des activités de l'Iran dans la région et au-delà. Le monde est prêt à appuyer un retour mutuel au respect du Plan d'action. Mais pour que le monde entretienne des relations économiques et étende sa coopération diplomatique avec l'Iran, ce dernier doit d'abord faire preuve de sérieux à la table des négociations et se conformer à nouveau à l'accord dans les plus brefs délais. Comme les États-Unis l'ont clairement indiqué, nous sommes également prêts à le faire.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé. Nous accueillons avec satisfaction le douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/995) et remercions le Secrétariat de son professionnalisme et de son appui constants. Je tiens également à remercier l'Ambassadrice Byrne Nason et son équipe des travaux de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et de son exposé. Je remercie également S. E. M. Olaf Skoog de son exposé.

Le Royaume-Uni a toujours démontré son attachement à la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC). Notre priorité est de voir les États-Unis revenir à l'accord et l'Iran recommencer à appliquer l'accord, et nous

négoçions à Vienne dans ce but. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les derniers pourparlers à Vienne ont repris le 29 novembre, cinq mois après que l'Iran les ait interrompus. Au cours de ces discussions, l'Iran a présenté de nouvelles exigences démesurées, dont beaucoup vont au-delà du PAGC. Le processus n'avance pas assez vite et le temps presse.

Dans le même temps, l'escalade nucléaire de l'Iran porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au système mondial de non-prolifération. L'Iran continue de mettre au point un programme de missiles balistiques, ce qui est contraire à la résolution 2231 (2015). Il importe que le Conseil de sécurité se concentre sur la gravité de la situation actuelle. Le programme nucléaire iranien n'a jamais été aussi avancé qu'aujourd'hui. Le stock total de l'Iran contient suffisamment de matières fissiles pour produire, si elles étaient davantage enrichies, plusieurs armes nucléaires. L'Iran produit de l'uranium hautement enrichi, ce qui est sans précédent pour un État n'étant pas doté de programme d'armement nucléaire, ainsi que de l'uranium métallique, qui permet d'acquérir des connaissances qui peuvent s'appliquer à la fabrication d'armes.

En outre, depuis le mois de février, l'Iran limite les activités de surveillance menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en violation de la résolution 2231 (2015) ; et depuis 2019, il ne coopère pas avec l'Agence en ce qui concerne les enquêtes sur les garanties. L'Iran n'a pas non plus mis en œuvre l'accord bilatéral qu'il a conclu avec l'AIEA pour assurer l'entretien des caméras et permettre l'accès au site de Karaj. Aussi appelons-nous l'Iran à rétablir pleinement tous les accès prévus par la résolution 2231 (2015) et à mettre immédiatement en œuvre ses obligations juridiques et son accord bilatéral avec l'Agence.

Nous sommes à la croisée des chemins. Nous espérons que l'Iran choisira de conclure un accord équitable et global qui profiterait à la nation et au peuple iraniens. Si l'Iran persiste dans son escalade nucléaire actuelle, dans quelques semaines, et non dans quelques mois, il sera responsable de l'effondrement du PAGC et provoquera une crise grave, qui nécessitera une réponse énergique de la part du Conseil.

M. Pham (Viet Nam) : Je voudrais remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, et S. E. M. Olof Skoog, Ambassadeur et Chef de la Délégation de l'Union européenne, pour leurs exposés complets.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), de sa direction compétente, de ses efforts inlassables et de son rapport (voir S/2021/1019). Je salue la participation du représentant de l'Iran et de la représentante de l'Allemagne à la présente séance.

Il est encourageant de constater les récents engagements diplomatiques entre les parties concernées dans le cadre des négociations visant à faciliter le retour à l'application pleine et effective du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). La reprise de ces négociations à Vienne en novembre et ces derniers jours de décembre est le reflet des engagements et des efforts continus des parties concernées pour aplanir les divergences et régler les problèmes concernant cette question après cinq mois de retard. Nous appelons toutes les parties à continuer de s'engager dans des négociations constructives, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un engagement diplomatique constant sur cette question.

Nous notons avec préoccupation les informations contenues dans le douzième rapport du Secrétaire général (S/2021/995) et dans les rapports du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le non-respect de la mise en œuvre du Plan et de la résolution 2231 (2015). Nous saluons les efforts déployés par l'AIEA pour mener des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran, malgré les difficultés importantes auxquelles elle se heurte.

Le Viet Nam a toujours souligné l'importance de faire respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, les traités internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons à nouveau à une pleine coopération à des fins de surveillance, car la transparence est un élément fondamental du renforcement de la confiance que doit susciter le PAGC. Nous appelons également les parties concernées à n'épargner aucun effort pour régler les désaccords, faire preuve de retenue et s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber la situation, de saper la confiance et de faire monter la tension dans la région. Il est également crucial que la communauté internationale et les pays de la région contribuent aux efforts diplomatiques en cours.

Le PAGC est le meilleur moyen de garantir une solution globale, à long terme et satisfaisante à la question nucléaire iranienne, ainsi que pour contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général, selon laquelle le PAGC et la résolution 2231 (2015) demeurent un succès de la diplomatie multilatérale et de la non-prolifération nucléaire et continuent de bénéficier du plein appui de la communauté internationale dans son ensemble.

À la lumière de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous souhaitons souligner l'importance de la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Étant donné que c'est la dernière fois que le Viet Nam s'exprime sur cette question en tant que membre du Conseil de sécurité, j'espère sincèrement que toutes les parties poursuivront leurs efforts pour renforcer le dialogue et les négociations afin de surmonter les différences et de réaffirmer leur attachement à l'application pleine et effective du PAGC et de la résolution 2231 (2015).

Le Viet Nam était membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA lorsque le PAGC a été conclu. Nous avons été témoins de l'Esprit de Vienne et du succès de la diplomatie. Aujourd'hui, le Viet Nam est à nouveau membre du Conseil des gouverneurs. Nous continuerons de faire tout notre possible pour appuyer ce processus dans toutes les instances appropriées. Permettons à l'Esprit de Vienne de prévaloir à nouveau dans les négociations pour aboutir à un résultat positif, qui contribue à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde entier.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) *(parle en espagnol)* : Je remercie tout d'abord la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, M^{me} Rosemary DiCarlo, et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason et son équipe de son rapport (voir S/2021/1019). Nous saluons la participation du représentant de la République islamique d'Iran et de la représentante de l'Allemagne à la présente séance.

Comme nous l'avons déjà indiqué, depuis l'adoption du Plan d'action global commun (PAGC) en 2015, le Mexique l'a appuyé, car il est convaincu qu'il s'agit

d'un exemple de réussite de la diplomatie multilatérale et d'un élément clef pour la stabilité du dispositif international de non-prolifération nucléaire. En soi, l'accord représentait un changement important dans la manière dont le Conseil de sécurité entendait aborder la question du programme nucléaire iranien, en délaissant le régime des sanctions pour privilégier une approche collaborative et basée sur la confiance.

Le Mexique souligne l'importance d'un retour au PAGC sans conditions préalables, ce qui implique la levée des sanctions unilatérales contre l'Iran et que ce dernier renoue avec tous les engagements qu'il a pris en 2015. Bien que nous comprenions la position de celles et ceux qui considèrent qu'il est prioritaire de faire face aux enjeux de sécurité plus larges qui caractérisent la région, mon pays estime qu'à cette fin, il serait souhaitable d'engager une discussion distincte, qui n'implique pas une condition supplémentaire pour un retour prioritaire au PAGC.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) nous présente périodiquement des rapports faisant état d'activités inquiétantes, telles que le niveau élevé d'enrichissement de l'uranium, les recherches de plus en plus poussées en métallurgie et l'utilisation de centrifugeuses modernes. En outre, la restriction de l'accès des contrôleurs de l'AIEA aux installations et sites non déclarés en vertu du protocole additionnel est également une source de préoccupation. Même si nous saluons les efforts déployés par le Directeur général de l'AIEA pour conclure par la suite des arrangements à court terme afin de poursuivre les activités de contrôle, ces modalités ne sont ni prévisibles ni durables. De plus, étant donné que la transparence et la coopération sont des éléments essentiels pour la bonne mise en œuvre du Plan d'action, nous appelons l'Iran à renouveler cet accord temporaire avec l'AIEA pour une plus longue durée afin de préserver les activités de contrôle et de vérification.

En ce qui concerne les activités liées aux missiles, force est de constater que les lancements récents suscitent de la méfiance.

Le Mexique est engagé en faveur de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui passe par le respect des engagements et des obligations découlant des différents instruments juridiques relatifs au désarmement nucléaire, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mon pays cherche à renforcer et à préserver le régime de

non-prolifération et de désarmement nucléaires établi par le TNP et défend, à ce titre, le droit de tous les pays à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, il est clair que ce droit va de pair avec l'obligation de respecter tous les engagements et obligations découlant du TNP, en particulier une coopération pleine et entière avec l'AIEA.

La dernière fois que nous avons examiné cette question au Conseil de sécurité (voir S/PV.8811), nous attendions des résultats de Vienne. Cependant, six mois plus tard, l'incertitude demeure. Malgré cela, mon pays est convaincu qu'il sera possible de parvenir à un accord qui permettra de revenir au respect intégral du PAGC.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Olof Skoog, et la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et Représentante permanente de l'Irlande, l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason. Je salue également la présence du représentant de l'Iran et de la représentante de l'Allemagne à la présente séance. Mes observations seront brèves.

L'Inde appuie l'application pleine et effective du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). L'Inde appuie également le règlement pacifique des questions qui s'y rapportent par la voie du dialogue et de la diplomatie.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour que l'Agence puisse mener ses activités de vérification et de contrôle en Iran.

Nous exhortons l'Iran à continuer de coopérer avec l'AIEA pour que celle-ci puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions et à régler les questions en suspens relatives à ses activités nucléaires.

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Saint-Vincent-et-les Grenadines demeure attachée à la pleine application de la résolution 2231 (2015). Nous continuons également de soutenir le Plan d'action

global commun (PAGC). Le PAGC reste un pilier central du dispositif mondial de non-prolifération nucléaire, et constitue incontestablement un triomphe de la diplomatie multilatérale. Sa préservation et sa relance sont donc capitales pour préserver la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et même dans le monde entier.

Nous regrettons profondément le retrait des États-Unis d'Amérique de l'accord en mai 2018, ainsi que leurs décisions ultérieures de réimposer des sanctions et de mettre fin aux dérogations. Ces décisions sont contraires aux exigences et aux objectifs de la résolution 2231 (2015) et du PAGC. Elles ne favorisent pas non plus un environnement propice à une coopération diplomatique constructive. Nous continuons par conséquent d'exhorter les États-Unis à réintégrer l'accord, et nous appelons à la levée immédiate de toutes les mesures coercitives unilatérales. Cet appel est devenu d'autant plus urgent que ces sanctions ont considérablement limité la capacité de l'Iran de lutter efficacement contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous déplorons également la décision de l'Iran de cesser de respecter plusieurs des engagements qu'il avait pris en matière nucléaire dans le cadre du PAGC. Nous constatons que l'Iran a indiqué que ces mesures étaient réversibles, étant donné qu'il les a prises après le retrait des États-Unis de l'accord. Nous exhortons l'Iran à revenir à la pleine application du Plan d'action et à s'acquitter de toutes ses obligations.

Le PAGC reste la seule voie viable pour garantir une solution pacifique, globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. Par conséquent, nous appuyons le processus diplomatique en cours à Vienne, et nous encourageons les parties à faire fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent en collaborant pleinement dans un esprit de respect mutuel et de compromis. Les parties doivent garder à l'esprit l'objectif de l'accord afin de trouver un terrain d'entente. En outre, les membres de la communauté internationale doivent s'abstenir de toute acte de provocation susceptible d'attiser les tensions et de décourager les échanges positifs.

Nous soutenons le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'efforce de garantir l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires. On n'insistera jamais trop sur l'importance du rôle de vérification et de contrôle de l'Agence, et il est donc essentiel qu'elle puisse bénéficier d'un accès régulier pour mener à bien ses activités. Nous encourageons les parties à collaborer de manière constructive en ce qui concerne cette question.

Le but de la résolution 2231 (2015) et du PAGC est non seulement de garantir la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran, mais également de promouvoir et de favoriser un climat propice au développement de relations commerciales et économiques normales avec le pays. À cet égard, il est primordial que la filière d'approvisionnement et l'Instrument de soutien aux transactions commerciales continuent de bien fonctionner.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer le PAGC et tous les instruments multilatéraux similaires visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour sa part, en tant que membre de la zone de paix de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous restons fermement attachés au désarmement, un objectif qui est inextricablement lié à la non-prolifération.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se félicite des rapports du Secrétaire général (S/2021/995) et de la Commission conjointe (voir S/2021/992 et S/2021/1019) et prend note de leurs conclusions. Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés instructifs.

L'Irlande est fermement résolue à préserver le Plan d'action global commun (PAGC). Comme le montrent clairement les trois rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui, le PAGC est une réalisation importante de la diplomatie multilatérale et reste le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers à Vienne, après cinq mois, dans le cadre de la Commission conjointe. Il est essentiel que les pourparlers avancent rapidement. Avec la volonté politique collective nécessaire de toutes les parties, une conclusion rapide des pourparlers et un retour à la pleine application de l'accord par toutes les parties sont à notre portée.

Il est impératif que les États-Unis d'Amérique respectent pleinement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du PAGC, y compris la levée des sanctions, et prennent toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre complète et adéquate du PAGC et de la

résolution 2231 (2015). Il est important que le peuple iranien prenne conscience des avantages réels et tangibles qui sont un élément essentiel du Plan d'action.

Il est tout aussi impératif que l'Iran recommence à mettre pleinement en œuvre ses engagements au titre du PAGC. Nous sommes profondément préoccupés par des activités telles que l'enrichissement d'uranium jusqu'à 60 %, la poursuite de la fabrication, de l'installation et de l'utilisation de centrifugeuses avancées et la production d'uranium métallique. Ces activités risquent véritablement de saper gravement le PAGC et le régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble.

Le rôle de surveillance et de vérification de l'AIEA est crucial pour donner à la communauté internationale l'assurance de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. C'est pourquoi nous restons préoccupés par la décision de l'Iran de suspendre la mise en œuvre des mesures de transparence prévues par le PAGC. Il est essentiel que l'Agence puisse rétablir la continuité des connaissances à tous les sites en Iran si elle veut s'acquitter de son rôle de surveillance et de vérification. Nous appelons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA afin de lui garantir tout l'accès dont elle a besoin pour ce faire. L'Irlande soutient et apprécie vivement l'intégrité et le professionnalisme de l'AIEA dans la réalisation de ce travail vital.

Nous espérons qu'un accord pourra rapidement être trouvé pour revenir à la mise en œuvre intégrale du PAGC. L'Irlande souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États, y compris ceux de la région, pour qu'ils appuient la mise en œuvre du Plan.

Enfin, il est important qu'ici, à New York, nous démontrions que la résolution 2231 (2015) fonctionne comme elle le devrait. L'Irlande continuera de soutenir tous les efforts déployés à cette fin.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Skoog et la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de leurs exposés. Je remercie également chaleureusement l'Ambassadrice Byrne Nason en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je voudrais commencer par réaffirmer l'appui total de la Norvège au Plan d'action global commun (PAGC) et à la résolution 2231 (2015). Comme l'a signalé le Secrétaire général, le PAGC et la résolution 2231 (2015) continuent de bénéficier d'un large soutien international. Un PAGC efficace et pleinement

mis en œuvre renforce la non-prolifération nucléaire mondiale et est important pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales.

Nous restons convaincus que sa mise en œuvre intégrale et effective est le meilleur moyen dont nous disposons pour contribuer à renforcer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Comme l'a également indiqué le Secrétaire général, cette confiance pourrait être sapée par les attermolements et l'absence de progrès diplomatiques pour remettre le PAGC sur les rails.

La Norvège se joint aux autres orateurs pour saluer les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de poursuivre ses activités de vérification et de surveillance en Iran. Au cours de notre précédente séance en juin (voir S/PV.8811), plusieurs membres du Conseil ont exprimé à juste titre leur inquiétude quant aux restrictions d'accès imposées à l'Agence. Nous déplorons vivement les nouvelles restrictions et le manque d'accès à une installation. Les mesures de transparence sont une composante essentielle du PAGC, et la situation actuelle compromet gravement la capacité de l'Agence à rétablir la continuité des connaissances.

La Norvège a exprimé son regret quant à la décision des États-Unis de se retirer du PAGC en 2018 et de réimposer unilatéralement des sanctions. Nous déplorons également vivement que l'Iran ait pris une série de mesures visant à affaiblir ses engagements en matière nucléaire. Le Directeur général de l'AIEA a clairement indiqué dans ses rapports soumis au Conseil que l'Iran continuait de développer son programme nucléaire. En outre, nous sommes profondément préoccupés par les mesures d'escalade nucléaire prises délibérément par l'Iran. Cela représente un grave défi pour la communauté internationale et complique le retour à un PAGC opérationnel.

Nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement au PAGC et à reprendre sans délai sa pleine coopération avec l'AIEA. En ce qui concerne les dispositions relatives aux missiles balistiques, nous partageons également les préoccupations qui ont été soulevées et encourageons l'Iran à y répondre.

La situation entourant le PAGC reste tendue et imprévisible. La Norvège maintient son appui sans faille à un dialogue diplomatique constructif visant à réduire

les tensions et à renforcer la confiance et la coopération. Nous appelons à nouveau toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à éviter toute mesure qui pourrait contribuer à une surenchère.

Enfin, nous nous félicitons de la reprise des discussions à Vienne et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par d'autres collègues pour encourager l'Iran à participer à des négociations sérieuses. La Norvège appelle elle aussi de ses vœux un retour efficace à une mise en œuvre intégrale et effective du PAGC, ce qui permettra de rétablir et de concrétiser les avantages de l'accord pour toutes les parties. Nous espérons que toutes les parties s'attelleront à l'urgente nécessité de remettre le Plan sur les rails.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, la Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et le Chef de la Délégation de l'Union européenne de leurs présentations.

Depuis 2015, la France et ses partenaires du E3 (France, Allemagne et Royaume-Uni) ont démontré un engagement constant en faveur de la mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015) en levant les sanctions européennes conformément au calendrier prévu et en facilitant l'accès de nos entreprises au marché iranien, d'abord ; en nous opposant clairement au retrait de l'accord par la précédente Administration américaine, ensuite ; en alertant enfin sur les avancées du programme nucléaire iranien au-delà des limites prévues par l'accord.

Avec l'ensemble des participants au PAGC, nous avons réalisé au printemps dernier, au cours de six sessions de négociations, des progrès significatifs en vue du retour de toutes les parties à l'accord. Ces discussions ont été interrompues le 20 juin dernier à la demande de l'Iran, au lendemain de son élection présidentielle. Depuis, l'Iran a retardé à plusieurs reprises, et pendant cinq mois, le retour à la table des négociations.

Nous plaçons un réel espoir dans la reprise le 29 novembre des négociations sur le PAGC à Vienne. Pourtant, aujourd'hui, deux semaines après la reprise des discussions que nous avons engagées avec sérieux et de manière constructive, force est de constater que la survie de l'accord nucléaire iranien est plus que jamais menacée. Il n'est pas possible pour le Conseil de sécurité d'ignorer la gravité de la situation.

Nous sommes à la fois déçus et préoccupés par le positionnement de la nouvelle équipe de négociation iranienne. L'Iran a formulé des demandes maximalistes, beaucoup d'entre elles allant au-delà même du PAGC, tout en revenant sur des compromis qui avaient été obtenus après de longues semaines de discussions difficiles. Malgré le changement de ton affiché par l'Iran ces derniers jours, nous sommes loin de tout progrès dans la discussion sur le volet nucléaire. Les discussions ne vont pas dans le bon sens et ne progressent pas assez vite.

Or, le temps presse. Nous nous approchons du point où l'escalade nucléaire iranienne aura vidé de sa substance le PAGC. Car, depuis deux ans et jusqu'aujourd'hui, y compris pendant les discussions de Vienne, Téhéran a poursuivi et accéléré le développement de ses activités nucléaires les plus problématiques, sans aucune justification civile crédible, notamment l'accumulation accélérée d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et jusqu'à 60 %, ainsi que des activités relatives à la production d'uranium métal, activités qui permettent d'acquérir des savoir-faire clefs pour la fabrication d'un engin nucléaire. En conséquence, le programme nucléaire iranien n'a jamais été aussi avancé qu'aujourd'hui.

Ces développements sont d'autant plus alarmants que l'on constate, dans le même temps, un grave manque de coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous connaissons tous les détails de ces manquements grâce aux rapports de l'AIEA et nous renouvelons notre soutien sans faille au travail de l'Agence. Celle-ci indique aujourd'hui qu'elle risque d'être incapable de maintenir la continuité de sa connaissance sur le programme nucléaire iranien, alors que ceci constitue un élément essentiel pour assurer le retour au respect du Plan d'action, et sa vérification. C'est tout particulièrement vrai s'agissant des activités de production de centrifugeuses avancées sur le site de Karaj. Nous appelons l'Iran à reprendre une coopération pleine et entière avec l'Agence.

Dans ce contexte, la France est préoccupée par la poursuite par l'Iran d'activités et de transferts balistiques, qui ont un effet déstabilisant dans la région. L'Iran ne peut ignorer qu'au titre de ses obligations découlant de la résolution 2231 (2015), il est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

Nous sommes à un carrefour. L'Iran a en face de lui deux chemins : soit il poursuit dans les semaines à venir son escalade nucléaire, ce qui conduira à l'effondrement du Plan d'action et au déclenchement d'une grave crise, soit l'Iran choisit de toute urgence le chemin d'un accord global et équitable au bénéfice de son peuple.

C'est dans cette deuxième voie que se trouve l'intérêt de tous. La voie diplomatique reste résolument ouverte à l'Iran pour conclure un accord mais, au vu des développements de son programme nucléaire, c'est notre dernière chance de rétablir le Plan d'action global commun. C'est une question de semaines et non de mois. La France réaffirme donc sa détermination à poursuivre à Vienne, au cours des prochains jours et avec l'ensemble de ses partenaires du groupe E3/UE+3 des discussions actives pour un retour rapide au Plan d'action. Elle appelle l'Iran à négocier de bonne foi et à faire preuve de la même détermination pour conclure un accord au plus vite.

M. Laouani (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés détaillés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je salue également la présence des représentants de l'Allemagne et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

La Tunisie estime elle aussi que le Plan d'action global commun est un supplément important au dispositif mondial de non-prolifération, et qu'il reste le meilleur moyen de continuer de garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Nous espérons sincèrement que les discussions en cours pour relancer cet accord seront bientôt menées à bon terme, et nous renouvelons l'appel à une mise en œuvre complète et effective, par toutes les parties, du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015).

Nous prenons note une nouvelle fois des divergences d'interprétation en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), en particulier pour ce qui a trait aux activités liées aux missiles balistiques. Tout en réaffirmant qu'il importe de prendre dûment en considération les préoccupations exprimées, notamment au regard des questions de sécurité régionale, nous invitons

instamment toutes les parties à s'abstenir de toute activité ou rhétorique susceptible d'aggraver la méfiance ou les tensions, et à s'engager de bonne foi dans un dialogue et des négociations propres à régler leurs différends.

À cet égard, la Tunisie se félicite des réunions bilatérales organisées entre divers pays de la région au cours des mois précédents. Nous sommes également sensibles à toutes les initiatives constructives ayant pour but de promouvoir le dialogue et la confiance entre les parties concernées, y compris par la création de nouveaux mécanismes et lieux d'échange.

Enfin, je voudrais souligner une fois de plus l'importance de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, compte tenu du rôle crucial qu'elle pourrait jouer dans les efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération, ainsi que dans les actions engagées pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité régionales.

La Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dont la deuxième session s'est tenue avec succès au début du mois, avec la participation constructive des pays arabes et de l'Iran, représente une étape positive vers cet objectif et mérite à ce titre notre plein appui.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo ; le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Olof Skoog ; et la Représentante permanente de l'Irlande, M^{me} Geraldine Byrne Nason, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je salue également la présence de nos collègues iraniens à la séance d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons de l'adoption du douzième rapport semestriel de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2021/1019), et nous saluons les efforts déployés par l'Irlande pour qu'il soit entériné. Nos collègues ont fait preuve d'une approche véritablement professionnelle et axée sur les résultats. Nous avons encore plusieurs critiques à formuler à l'endroit de ce document, mais étant donné l'importance de maintenir l'unité du Conseil sur cette question, nous avons décidé de nous rallier au consensus.

L'attention du monde entier est désormais tournée vers les pourparlers en cours à Vienne. Nos collègues sur place ont la tâche ardue de faire en sorte de

revenir au cadre convenu initialement pour la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Nous devons les y aider, et nous ne pourrons le faire qu'en faisant preuve de retenue stratégique et en évitant d'empoisonner l'atmosphère. Cela vaut pour toutes les parties au Plan d'action, mais aussi pour les membres du Conseil de sécurité et les voisins de l'Iran dans la région. Dans le contexte de la résolution 2231 (2015), une diplomatie professionnelle est désormais impérative. Nous devons lui donner la possibilité de fonctionner. Son succès est dans notre intérêt à tous.

Dans ce contexte, nous sommes, pour parler franchement, quelque peu déconcertés qu'un certain nombre de nos collègues occidentaux se soient empressés aujourd'hui de gloser non seulement sur le processus de négociation, mais aussi sur la position de l'Iran dans ces pourparlers. De ce que nous comprenons, cette position est loin d'être définitivement arrêtée, de sorte que toute extrapolation, surtout faite de manière hasardeuse ici, à New York, est parfaitement déplacée.

Nous devons bien comprendre que les pourparlers menés à Vienne sont, objectivement, un processus qui n'est ni rapide ni simple. Selon un proverbe russe parfaitement adapté à la situation, il est plus facile de détruire que de construire. Beaucoup l'ont dit aujourd'hui, ce sont les États-Unis qui ont tout détruit en 2018, lorsqu'ils se sont retirés du Plan d'action global commun, en faisant énormément de dégâts, notamment en empêchant les autres parties de respecter l'accord. C'est maintenant au monde entier qu'il revient de le reconstruire. Le monde a ensuite attendu six mois pour que l'Administration Biden détermine enfin sa politique concernant le Plan d'action. C'est un facteur qui est rarement évoqué, mais qui a lui aussi contribué à rendre le retour au Plan d'action si difficile aujourd'hui. Alors, soyons objectifs et n'oublions pas que la source de tous les problèmes actuels est la position des États-Unis, et non de l'Iran. Nos collègues des États-Unis affirment maintenant être disposés à revenir au Plan d'action global commun, mais il ne s'agit pour l'instant que de paroles, qui vont devoir être confirmées par des actes.

Il est regrettable que, malgré le contexte délicat dans lequel s'inscrivent les pourparlers de Vienne, les États-Unis poursuivent leur politique de pression maximale sur l'Iran. En retour, la partie iranienne maintient le gel de certaines de ses obligations au titre du Plan d'action. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de rompre ce cercle vicieux.

Nous pensons que les progrès réalisés par les États-Unis en vue de revenir à la pleine application de l'accord créeront les conditions nécessaires pour que l'Iran annule éventuellement les mesures l'éloignant du respect des engagements qu'il a pris. Je le répète : les mesures prises par l'Iran sont une réaction à la politique destructrice des États-Unis d'Amérique. D'ailleurs, ces mesures ont été reportées pendant longtemps ; il ne s'agit pas d'un abandon unilatéral par Téhéran de ses obligations. C'est précisément dans ce contexte que nous devons examiner le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au lieu de le présenter, comme le font nos collègues occidentaux, comme une preuve de la politique malintentionnée de Téhéran.

Nous estimons qu'il est dangereux et irresponsable de faire des déclarations selon lesquelles le PAGC est obsolète ou qu'il doit être mis à jour, élargi, etc. L'accord contient un équilibre d'intérêts soigneusement négocié et doit être mis en œuvre tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité en 2015 (résolution 2231 (2015)), sans y retirer ou ajouter quoi que ce soit. En outre, nous ne partageons pas certaines opinions selon lesquelles l'accord ne serait plus pertinent en raison du fait que le processus de Vienne n'avance pas assez vite.

Il n'existe actuellement aucune autre option que le PAGC. Grâce au mécanisme de vérification rigoureux prévu par l'accord, l'Iran est aujourd'hui l'État le plus contrôlé au monde. Par ailleurs, d'un point de vue politique, le PAGC est devenu le symbole de la possibilité de conclure un accord malgré des approches divergentes sur un ensemble de questions très complexes et sensibles. L'accord est la plus grande mesure de confiance dans la région et dans le monde. Sans cet accord, il n'y aura pas de confiance. Ceux qui entretiennent l'idée d'un monde sans le PAGC doivent clairement comprendre qu'il s'agira d'un monde complètement différent, beaucoup plus imprévisible et dangereux.

Le soutien du Secrétaire général aux négociations de Vienne est d'une importance fondamentale. Nous constatons que cette idée est reflétée dans son rapport actuel. Nous pensons également que la position des dirigeants de l'ONU selon les questions sans rapport avec le PAGC doivent être réglées en dehors du cadre des efforts visant à rétablir l'accord envoie un message important. Nous nous faisons l'écho des remerciements adressés à l'AIEA. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres de l'ONU pour qu'ils intensifient leurs échanges commerciaux

et économiques avec l'Iran, notamment en utilisant le dispositif de l'instrument de soutien aux échanges commerciaux.

Malheureusement, certaines de nos critiques traditionnelles concernant les rapports semestriels du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) continuent de ne pas être prises en compte. Comme les rapports précédents, le rapport dont nous sommes saisis ne reflète pas suffisamment les causes profondes de la situation actuelle en ce qui concerne le PAGC. La réticence des dirigeants de l'ONU à appeler un chat un chat s'apparente à une approbation tacite du statu quo. Pourtant, les violations par les États-Unis d'Amérique de la résolution 2231 (2015), y compris du PAGC, ne peuvent pas être considérées comme la norme et doivent être dénoncées.

Nous ne partageons pas l'approche des auteurs du rapport, qui établit un parallélisme entre la levée des sanctions unilatérales illégales imposées par les États-Unis d'Amérique et l'introduction de dérogations à ces sanctions. Ce faisant, ils légitiment la pratique de restrictions unilatérales, en violation de la résolution 2231 (2015) et de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies.

La pratique illégitime du Secrétariat de l'ONU, qui consiste à mener de prétendues enquêtes dans le cadre de la résolution 2231 (2015), reste une réelle source de préoccupation, compte tenu de l'absence totale d'un mandat et des compétences nécessaires à cette fin. Le mandat du Secrétariat de l'ONU est purement administratif et technique, comme l'indique la note du Président du Conseil de sécurité en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44). L'entité créée pour faciliter l'application de la résolution 2231 (2015) n'est pas un comité de sanctions. Elle n'a pas le droit de recueillir ou d'analyser des informations et encore moins de mener des enquêtes. Elle n'est pas non plus habilitée à envoyer des demandes d'informations aux États Membres, notamment le type d'informations mentionnées aux paragraphes 9 et 11 du rapport du Secrétaire général. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général n'abordera pas la question des mesures de suivi quant aux allégations concernant ces enquêtes illégales qui figurent dans le rapport dont nous sommes saisis.

Pour terminer, je voudrais parler de nouveau de Vienne. Le plus important est qu'un processus diplomatique normal est en cours là-bas. Dans cette salle, nous sommes tous des diplomates professionnels. Nous savons tous très bien qu'il faut parfois plusieurs jours

pour se mettre d'accord sur une simple déclaration, sans parler des accords complexes et multidimensionnels ; et c'est tout à fait normal. N'essayons pas d'accélérer le processus ou d'exercer une pression sur les participants de l'extérieur. Je ne doute pas que si les participants adoptent une approche pragmatique et constructive, ayant pour but de parvenir à un équilibre entre les intérêts, il sera possible de trouver une solution satisfaisante pour tous.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier les trois intervenants de leurs exposés et saluer la présence des représentants de l'Iran et de l'Allemagne à la séance d'aujourd'hui.

Le Plan d'action global conjoint (PAGC), un accord dont la conclusion a pris 10 ans et qui a été entériné par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015), est une réalisation majeure de la diplomatie multilatérale et un pilier essentiel du régime international de non-prolifération, ainsi que de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Il y a trois ans, les États-Unis se sont retirés de l'accord, ce qui a fait que la question nucléaire iranienne a viré du mauvais côté, et cette crise persiste à ce jour. Cependant, depuis le mois d'avril, les parties ont entamé, à Vienne, des négociations pour un retour à l'accord et réalisé des progrès importants, ce qui offre de nouvelles possibilités aux États-Unis d'Amérique et à l'Iran de revenir à l'application du PAGC.

La communauté internationale attache une grande importance à la reprise des négociations sur la question nucléaire iranienne, et espère que, dans l'ensemble, ces négociations aboutiront à des résultats positifs, ce qui apportera un peu de positivité et un nouvel espoir à un monde qui connaît actuellement beaucoup d'incertitude et d'instabilité. Toutes les parties doivent donc maintenir leur engagement, saisir les occasions qui se présentent, faire preuve de compréhension mutuelle, faire des concessions et rapprocher leurs points de vue pour faire avancer les négociations jusqu'à ce qu'on parvienne à l'objectif fondamental qui est de revenir au respect des engagements pris.

À cet égard, la Chine voudrait partager les points de vue suivants. Premièrement, une décision doit être prise rapidement au niveau politique. Le dialogue et les négociations sont la seule voie pour régler la question nucléaire iranienne. Toutes les parties doivent rester attachées à une solution politique, participer au processus en toute bonne foi, respecter les droits légitimes et les préoccupations raisonnables des uns et des autres et rétablir l'équilibre entre les droits et les obligations

énoncés dans le PAGC en vue de revenir à la lettre et à l'esprit de l'accord. Les parties doivent examiner de manière appropriée les questions fondamentales qui sous-tendent les négociations et s'efforcer d'obtenir des résultats rapides, afin d'imprimer un élan au processus de négociation. En outre, elles doivent rechercher et élargir le consensus sur les questions en suspens, ne pas mettre en exergue les divergences politiques, faire preuve de sagesse diplomatique et de souplesse et explorer des solutions originales. Les parties ne doivent pas hésiter à prendre des mesures décisives pour obtenir des résultats rapides dans le cadre des négociations.

Deuxièmement, pour ce qui est de la levée des sanctions unilatérales illégales, les États-Unis d'Amérique, parce qu'ils se sont retirés unilatéralement de l'accord et ont exercé une pression maximale constante sur l'Iran, sont à l'origine de la crise actuelle sur le nucléaire iranienne. Depuis quelque temps, ils proclament haut et fort que le multilatéralisme et la diplomatie sont de retour. La reprise des négociations est l'épreuve de vérité à cet égard. Il va donc sans dire que les États-Unis d'Amérique doivent commencer par lever toutes les sanctions illégales imposées à l'Iran et à des tiers et, en contrepartie, l'Iran doit recommencer à respecter pleinement l'accord.

Or, il y a seulement quelques jours, tout en professant leur volonté de reprendre les négociations, les États-Unis d'Amérique ont durci leurs sanctions contre l'Iran. Cette décision est contraire au droit international et aux normes élémentaires qui régissent les relations internationales. Elle témoigne d'un mépris total de l'appel de la communauté internationale et ne contribue pas à faire avancer le processus de négociation, ce qui préoccupe grandement la Chine. Nous espérons que les États-Unis prendront des mesures concrètes pour gagner la confiance de la communauté internationale en faisant preuve de plus de sincérité et de souplesse et en s'efforçant réellement de parvenir rapidement à un consensus.

Troisièmement, pour ce qui est de la création d'un environnement propice aux négociations, le battage répété autour des tirs de missiles de l'Iran, les pressions exercées par le biais de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la promotion à tout bout de champ d'un plan B en cas d'échec des négociations et les menaces de mise en œuvre du mécanisme de retour aux sanctions du Conseil ne font qu'entraver le processus de négociation actuel, saper les efforts des parties pour préserver le PAGC et compliquer davantage la situation concernant la question nucléaire iranienne. Les parties doivent éviter sincèrement toutes ces interférences et

veiller à ce que les négociations ne prennent pas un virage radical dans le mauvais sens. En retour, nous attendons de l'Iran qu'il comprenne les inquiétudes suscitées par le développement rapide de sa capacité nucléaire, qu'il maintienne une coopération constructive avec l'AIEA et qu'il règle les questions en suspens dans les meilleurs délais.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et a un rôle important à jouer dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. La collaboration entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie sur des sous-marins nucléaires impliquant le transfert de matières nucléaires de qualité militaire constitue un risque sérieux de prolifération nucléaire. Elle aura également une incidence négative sur la recherche d'une solution politique et diplomatique à la question du nucléaire iranien. Ce deux poids, deux mesures qui porte atteinte aux buts et objectifs du TNP, doit être rectifié.

Quatrièmement, s'agissant du maintien de la paix et de la stabilité régionales, tant que le Moyen-Orient restera instable, la paix dans le monde restera hors de portée. La question du nucléaire iranien a des répercussions sur la situation au Moyen-Orient. Le maintien du PAGC est, en substance, synonyme de maintien de la paix et de la stabilité régionales. Les pays de la région doivent prendre part au dialogue et aux négociations pour résoudre leurs différends, tandis que les pays extérieurs doivent apporter une aide constructive pour apaiser les tensions régionales, au lieu de créer des antagonismes et d'alimenter les confrontations dans la région, et surtout de lier les questions de sécurité régionale aux négociations sur le retour au respect de l'accord.

L'initiative en cinq points pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient proposée par M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, appelle au respect mutuel, à l'équité et à la justice, à la non-prolifération nucléaire, à la sécurité collective et à l'intensification de la coopération au service du développement. Cette proposition reflète l'espoir sincère de la Chine et son sens des responsabilités dans la promotion de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue avec les parties sur cette initiative et sur la situation régionale.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire des ravages dans le monde entier, en raison des difficultés cumulées liées à la pandémie et aux sanctions. L'économie de l'Iran et les

moyens de subsistance de sa population ont été sérieusement affectés. Dans son rapport (S/2021/995), le Secrétaire général invite les pays à appuyer des dispositifs tels que l'instrument de soutien aux transactions commerciales et la filière d'approvisionnement pour aider le pays à lutter contre la pandémie. La Chine partage ce point de vue et a, dans la mesure de ses moyens, envoyé des fournitures, notamment des vaccins, à l'Iran pour lutter contre la pandémie. Nous continuerons de prendre des mesures adaptées à cette fin.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et participant au PAGC, la Chine s'est engagée à préserver l'efficacité de l'accord, à maintenir l'autorité des résolutions du Conseil et à sauvegarder l'intégrité du régime international de non-prolifération nucléaire. Depuis le mois d'août, le Président chinois Xi Jinping s'est entretenu par téléphone avec les Chefs d'État de l'Iran et des États-Unis, respectivement, tandis que M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, est resté en contact avec ces pays et a poursuivi la coordination sur cette question avec les parties concernées.

La Chine continuera de pratiquer un véritable multilatéralisme, de participer activement aux négociations visant à revenir au PAGC et de jouer un rôle constructif pour remettre le PAGC sur les bons rails, tout en favorisant une solution politique et diplomatique à la question et en préservant le régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M^{me} Nthoki (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour les intervenants, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et les Ambassadeurs Skoog et Byrne Nason, pour leur présentation du douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/995), du rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (voir S/2021/992) et du douzième rapport semestriel de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2021/1019). Je salue également la présence des représentants de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne à cette séance.

Le Kenya réaffirme que le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération des armes nucléaires constituent la principale garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous

considérons le Plan d'action global commun (PAGC) et la résolution 2231 (2015) comme des acquis et des mécanismes multilatéraux essentiels dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

La décision prise cette année par le Gouvernement des États-Unis de réaffirmer les mesures et les dispositions contenues dans la résolution 2231 (2015) et la participation des États-Unis et de la République islamique d'Iran aux négociations en cours sont autant d'étapes positives importantes vers l'application pleine et effective du Plan et de la résolution. Nous suivons de près la reprise des pourparlers diplomatiques à Vienne, qui en sont actuellement à leur septième cycle. Nous demandons instamment à tous les participants de poursuivre le dialogue avec détermination et dans un esprit de compromis nécessaire pour redonner vie à l'accord sans plus attendre.

Nous espérons tous un résultat qui renforcera les efforts de non-prolifération au Moyen-Orient et qui, premièrement, fournira une feuille de route claire et pratique dans le cadre des impératifs actuels ; deuxièmement, définira les mesures nécessaires pour que les États-Unis et la République islamique d'Iran renouent avec l'application pleine et effective du PAGC et de la résolution 2231 (2015) ; troisièmement, garantira que toutes les parties honorent leurs engagements en vertu de l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien, notamment la levée des sanctions supplémentaires et de toutes les mesures de représailles, qui sont contraires aux principes et aux procédures énoncés dans le PAGC ; et, enfin et surtout, préservera les équipements et les importants travaux de vérification et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et garantira qu'ils se poursuivent sans entrave sur le terrain.

Nous saluons les initiatives bilatérales et multilatérales des pays voisins de la région et les exhortons à poursuivre le dialogue de manière constructive afin de favoriser un environnement propice à la mobilisation diplomatique et à la mise en œuvre du PAGC et de la résolution 2231 (2015). Nous encourageons l'Iran à mettre pleinement en œuvre le Protocole additionnel à l'Accord entre l'Iran et l'AIEA relatif à l'application de garanties et les mesures volontaires de transparence et de mise en œuvre avec l'AIEA, comme auparavant. Cela implique que l'Iran s'approprie les dispositions du PAGC et s'engage à les respecter par le biais de la non-violation et en s'abstenant de poursuivre les mesures irréversibles qu'il a prises.

Je voudrais réaffirmer que le respect par toutes les parties des dispositions du Plan d'action et des mécanismes qui ont été mis en place est une première étape essentielle qui permettra de renforcer la confiance entre toutes les parties et les États voisins en vue d'assurer la stabilité à long terme de la région du Moyen-Orient.

La résolution 2231 (2015) souligne que les efforts politiques et diplomatiques qui ont abouti à l'adoption du Plan d'action visaient notamment à garantir le développement économique et technologique de l'Iran dans le domaine des activités nucléaires pacifiques. Par conséquent, nous exhortons la Commission conjointe à continuer de s'attacher à préserver l'approche basée sur l'intégrité, la transparence et la confiance de la filière d'approvisionnement afin de faciliter la poursuite des échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et des transferts pertinents dans le cadre du PAGC.

En conclusion, je demande instamment que l'attachement du Conseil au programme de non-prolifération aille de pair avec la promotion des efforts visant à renforcer l'application pacifique de la technologie nucléaire dans les projets de développement industriel, dans l'intérêt du peuple iranien et de la stabilité globale, politique et économique de la sous-région.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et les Ambassadeurs Skoog et Byrne Nason de leurs exposés.

L'Estonie reste fermement attachée au Plan d'action global commun (PAGC). Son rétablissement et sa pleine application restent la meilleure option possible pour faire respecter le régime de non-prolifération nucléaire, empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire et, à terme, instaurer une plus grande sécurité dans la région et dans le monde. Nous nous félicitons donc de la reprise du dialogue et des négociations à Vienne en vue de restaurer et de préserver l'accord. Nous espérons vivement que les semaines à venir apporteront de véritables progrès. Tout nouveau retard ou échange non constructif risque de compromettre la viabilité du PAGC et sa capacité à garantir que le programme nucléaire iranien reste exclusivement pacifique.

Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à s'appuyer sur le travail déjà accompli lors des précédentes séries de négociations diplomatiques et à éviter toute nouvelle provocation nucléaire. L'Estonie est fortement préoccupée par le fait que, depuis 2019,

l'Iran a continué de réduire la mise en œuvre de ses engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du PAGC. Le niveau d'enrichissement de l'uranium que l'Iran a entrepris, ainsi que ses activités de recherche et de développement liées à la production d'uranium métallique, n'ont aucune justification civile plausible.

Certaines de ces activités ont augmenté de façon permanente et irréversible les capacités nucléaires de l'Iran, exposant la communauté internationale à des risques importants de prolifération nucléaire et compromettant la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous appelons l'Iran à se conformer à nouveau et sans délai à ses engagements nucléaires en vertu du PAGC.

L'Estonie salue le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique, son dévouement et les efforts qu'elle déploie afin de poursuivre ses activités de surveillance et de vérification en Iran. Nous regrettons que, depuis neuf mois déjà, l'Iran ait suspendu les mesures de transparence et de vérification découlant du PAGC et du Protocole additionnel, limitant ainsi considérablement la capacité de l'Agence de s'acquitter de son mandat en vertu de la résolution 2231 (2015). Le fait que l'Iran n'autorise pas l'Agence à mener toutes ses activités de surveillance fait craindre qu'il n'utilise son matériel à des fins malveillantes. Cela perturbe davantage les efforts de l'AEIA visant à garantir la continuité des connaissances relatives au programme nucléaire de l'Iran.

L'Estonie demeure gravement préoccupée par le fait que l'Iran met au point et met à l'essai des missiles balistiques à capacité nucléaire et des technologies connexes. Ces activités sont contraires au paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015) et déstabilisent la sécurité régionale. L'Estonie demande également à l'Iran de ne pas transférer de missiles ou de composants de missiles, de technologie des missiles ou de systèmes de drones à des acteurs non étatiques.

La perspective du rétablissement du PAGC reste envisageable. Nous appelons les parties à mobiliser une solide volonté politique, à faire preuve de souplesse et à s'engager de bonne foi pour déterminer les mesures à prendre pour que les États-Unis et l'Iran recommencent tous deux à appliquer cet accord.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer la convocation de cette séance d'information sur l'examen du douzième rapport du Secrétaire général sur

l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/995). Je tiens à remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice, ainsi que M. Olof Skoog, représentant de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe auprès du Conseil de sécurité, pour leurs brillantes présentations. Je me félicite de la participation à nos travaux des représentants de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne.

Ma délégation prend note des conclusions et recommandations contenues dans le douzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) et appelle les États Membres et toutes les parties à l'Accord à se conformer aux obligations auxquelles ils ont souscrit. Le Niger réaffirme à cet égard son attachement à la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), qui a approuvé en 2015 le Plan d'action global commun (PAGC) sur le programme nucléaire iranien. Ma délégation se félicite des engagements diplomatiques au sein et autour de la Commission conjointe qui ont eu lieu entre avril et juin, et de la reprise des efforts diplomatiques depuis le 29 novembre de cette année, à Vienne, pour le retour des États-Unis dans le PAGC, afin de le revitaliser et de garantir sa pleine mise en œuvre par toutes les parties, dans la transparence.

À ce titre, la filière d'achat continue d'être un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance, garantissant que le transfert de biens nucléaires et à double usage liés au nucléaire et de services connexes vers la République islamique d'Iran est conforme à la résolution 2231 (2015) ainsi qu'aux dispositions et objectifs du Plan d'action global commun. C'est pourquoi ma délégation appelle les États qui ne sont pas actuellement parties au Plan d'action global commun à s'abstenir de prendre des mesures qui entraveraient la capacité des parties restantes de s'acquitter pleinement de leurs engagements et lance un appel à tous les participants au Plan d'action, aux États Membres et aux secteurs concernés afin qu'ils soutiennent et utilisent pleinement ce canal. Il convient ici de souligner l'importance de la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun par toutes les parties, comme il a été réitéré lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue virtuellement le 21 décembre 2020 et qui a été présidée par le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'expiration le 24 juin dernier de l'accord technique bilatéral temporaire conclu le 24 mai entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran, et son non-renouvellement, constituent une source d'inquiétude et de préoccupation et un revers pour le mécanisme de surveillance des activités du programme nucléaire en Iran. Ma délégation demande aux nouvelles autorités de la République islamique d'Iran d'examiner positivement les demandes de prorogation de l'AIEA, y compris celle relative à la collecte et au stockage ininterrompus de données par son matériel de contrôle et de surveillance, et de permettre à l'Agence de poursuivre ses travaux.

Pour conclure, ma délégation reste préoccupée quant à la tension actuelle dans la région du golfe Persique et réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à un assouplissement, pour des raisons humanitaires, de toutes les mesures économiques unilatérales qui pourraient empêcher l'Iran de mobiliser les moyens pour faire face aux difficultés sanitaires causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce geste de flexibilité pourrait aussi avoir le mérite de contribuer à faire bouger certaines positions dans le cadre des négociations en cours. L'instauration d'un climat de confiance entre les parties est essentielle pour la poursuite et le bon aboutissement des négociations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est encourageant que le Conseil ait une fois de plus exprimé aujourd'hui sa position constante selon laquelle le Plan d'action global commun (PAGC) doit être rétabli et appliqué dans son intégralité. Cela ne sera cependant possible que si toutes les conditions nécessaires sont véritablement remplies. Que l'on ne s'y trompe pas, nous n'imposons aucune condition préalable ou nouvelle. Nous parlons des mêmes conditions énoncées dans le PAGC et la résolution 2231 (2015), ces mêmes conditions qui constituent les fondements du PAGC et sur la base desquelles les participants au PAGC ont pris des engagements réciproques. Si l'ensemble de ces conditions ne sont pas satisfaites, l'accord est inutile pour le peuple iranien. Nous demandons donc la mise en œuvre intégrale, sans délai ni condition et de manière vérifiable du PAGC – rien de plus, rien de moins. Les tentatives de relier la mise en œuvre du PAGC à des questions non pertinentes, de

proposer une renégociation du PAGC pour en élargir la portée et allonger ses échéances ou d'avancer des idées allant dans le sens du « plus pour plus » ou du « moins pour moins » sont totalement inacceptables et vouées à l'échec.

Nous devons nous rafraîchir la mémoire et nous souvenir des causes à l'origine de la situation actuelle. Le PAGC est fondé sur deux piliers : les engagements nucléaires de l'Iran et les engagements réciproques en vue de la levée des sanctions imposées par l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique contre l'Iran, ainsi que la promotion de relations économiques et commerciales normales avec notre pays. Tous ces engagements sont méticuleusement formulés et expliqués en détail dans le PAGC et la résolution 2231 (2015). Selon le PAGC, les autres parties se sont engagées à « assurer que l'Iran accède à des domaines relevant du commerce, de la technologie, des finances et de l'énergie ». Plus précisément, les États-Unis, hormis l'obligation qu'ils ont de lever leurs sanctions contre l'Iran, se sont explicitement engagés à

« faire des efforts sincères pour assurer l'application du présent Plan d'action et pour empêcher toute entrave à la pleine réalisation des avantages que l'Iran doit tirer de la levée des sanctions ».

Le fait est que nous avons été totalement privés de nos droits et de nos avantages en vertu du PAGC depuis près de quatre ans. Aujourd'hui, certains États tentent de manière trompeuse de faire passer notre insistance sur le plein rétablissement de nos droits, de manière vérifiable, pour une position contreproductive et inflexible. Dans le même temps, ils observent un mutisme absolu sur les sanctions illégales et inhumaines imposées par les États-Unis, qui représentent à tous égards une guerre économique totale contre l'Iran, visant à punir collectivement une nation entière, à cibler particulièrement les personnes les plus vulnérables, à nuire aux pauvres plus qu'aux riches, aux malades plus qu'aux personnes en bonne santé, et aux nourrissons et aux enfants plus qu'aux adultes. Ces actes sont en effet équivalents à du terrorisme économique. À cet égard, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme qualifie ces sanctions d'injustes et de préjudiciables et affirme qu'elles détruisent l'économie et la monnaie de l'Iran, qu'elles plongent des millions de personnes dans la pauvreté et qu'elles rendent les produits d'importation inabordables, notamment les biens humanitaires dont le besoin est urgent.

Les États-Unis ont multiplié les cas de non-respect manifeste des engagements pris au titre du PAGC et sont en violation patente, continue et systématique de leurs obligations juridiques en vertu de la résolution 2231 (2015), de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils font également fi de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, adoptée à l'unanimité le 3 octobre 2018, faisant obligation aux États-Unis de lever les obstacles au commerce humanitaire avec l'Iran. En raison de ces violations flagrantes du droit international, la portée et l'étendue des dommages causés à l'économie et au peuple iraniens sont graves, entraînant la perte de nombreuses vies, ainsi que de vastes et graves perturbations de notre économie. Les États-Unis ont également exercé des pressions sans précédent sur d'autres États pour qu'ils ne mettent pas en œuvre leurs obligations en vertu de la résolution 2231 (2015), sous peine de sanctions. C'est sans précédent dans l'histoire du Conseil de sécurité. Alors que nous avons pris certaines mesures correctives conformément au PAGC pour rétablir un certain équilibre dans les engagements et les avantages réciproques prévus par l'accord, certains États poussent des cris d'orfraie face à ces mesures correctives, comme si c'était l'Iran qui s'était retiré du PAGC et qui avait introduit d'innombrables sanctions inhumaines dans le but ouvertement déclaré d'affamer une nation entière.

Ils s'offusquent également de toutes nos activités nucléaires pacifiques actuelles, comme si l'Iran avait violé ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pourtant, ces parties ne disent rien des attaques terroristes répétées du régime israélien et des mesures perturbatrices qu'il a prises contre notre programme nucléaire pacifique. Nous réaffirmons que nos mesures sont de nature corrective et qu'elles sont prises en pleine conformité avec nos obligations au titre du TNP et de notre accord de garanties. En outre, elles sont conformes à nos droits au titre des paragraphes 26 et 36 du PAGC, selon lesquels, en cas de

« rétablissement ou de reprise de l'imposition des sanctions [...], ou d'imposition de nouvelles sanctions liées au nucléaire, [l'Iran aura le droit] de ne pas respecter tout ou une partie de ses engagements au titre du présent Plan d'action ».

Surtout, nos mesures sont entièrement réversibles. Nous continuons d'appliquer nos mesures correctives parallèlement aux pourparlers de Vienne, parce que le non-respect des obligations par les autres

parties se poursuit. Les sanctions restent pleinement en vigueur, une politique de pression maximale est toujours appliquée et les souffrances de notre peuple persistent. Néanmoins, dès que les autres parties mettront en œuvre toutes leurs obligations de manière complète, effective et vérifiable, l'Iran reviendra immédiatement sur ses mesures dans leur intégralité.

À l'inverse, les souffrances de notre peuple causées par le non-respect par les autres parties de leurs obligations, en particulier celles résultant de la reprise de l'imposition des sanctions illégales par les États-Unis, sont presque absolument irréversibles. Comment retrouver les précieuses vies qui ont été perdues à cause des sanctions inhumaines des États-Unis ? Comment rendre la vie aux personnes qui l'ont perdue à cause de la militarisation des biens humanitaires ? Comment faire revivre les enfants innocents qui périssent parce que les États-Unis ont choisi de les empêcher d'avoir accès aux médicaments les plus essentiels ?

Compte tenu de ces réalités, nous insistons sur la levée effective de toutes les sanctions, immédiatement et de manière vérifiable. La manière dont les États-Unis traitent leurs obligations internationales nécessite une telle approche car, en droit international, la mise en œuvre des accords est avant tout fondée sur le principe *pacta sunt servanda*, ce qui signifie simplement que l'accord doit être respecté. C'est le plus ancien principe universellement reconnu du droit international et il est fondamental pour tous les systèmes juridiques. Ce principe est violé de manière flagrante en ce qui concerne le PAGC et la résolution 2231 (2015). En conséquence, une nation entière est soumise aux mesures politiques, économiques et financières coercitives les plus complètes et les plus répressives jamais imposées à un pays.

Lorsqu'un principe aussi coutumier et fondamental du droit international est bafoué, piétiné et violé, aucune nation ne fait confiance au coupable. Nous non plus. C'est pourquoi il faut absolument fournir des garanties vérifiables et objectives selon lesquelles le fragile équilibre des engagements ne sera plus torpillé, les obligations ne seront plus violées, des sanctions ne seront pas réimposées sous d'autres prétextes ou désignations, comme cela s'est produit sous la précédente Administration des États-Unis, et il ne sera pas fait mauvais usage des mécanismes du PAGC. Ce sont là les exigences minimales pour avoir une certitude relative quant à la viabilité de l'accord.

Nous ne pouvons pas permettre et ne permettrons pas que notre économie et la vie économique quotidienne de notre peuple soient prises en otage en raison

du non-respect, une fois de plus, par d'autres parties de leurs engagements. Nous avons entamé les négociations et convenu de la conclusion du PAGC de bonne foi. Nous avons mis en œuvre nos engagements de bonne foi. Et, à la suite du retrait des États-Unis, nous avons, de bonne foi, laissé assez de temps aux autres participants au PAGC pour s'acquitter de leurs responsabilités. Ce n'est qu'au bout d'un an que nous avons pris certaines mesures correctives, alors qu'en vertu du PAGC, l'Iran était en droit d'exercer ce droit immédiatement après le retrait illégal des États-Unis.

Le programme nucléaire pacifique de l'Iran est soumis au mécanisme de surveillance nucléaire et aux mesures de transparence les plus robustes et les plus intrusifs jamais appliqués à un pays dans l'histoire de la non-prolifération. Depuis la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), aucun pays n'a jamais fait l'objet d'une inspection aussi approfondie. La mise en œuvre de nos engagements a été vérifiée par l'AIEA, comme en témoignent ses 15 rapports consécutifs. Après le retrait des États-Unis, l'Iran a fait preuve de la plus grande retenue et a payé le prix fort pour préserver le PAGC. Par conséquent, il est absolument justifié et nécessaire de demander des garanties objectives et vérifiables à la partie responsable de tout le gâchis dont nous sommes en train de discuter. L'Iran a fait beaucoup plus que sa juste part pour préserver le PAGC, et les parties qui violent leurs engagements au titre du PAGC et de la résolution 2231 (2015) depuis la date de sa mise en œuvre doivent tout naturellement assumer davantage la responsabilité de sa relance. Elles ne peuvent pas jouer les victimes et rejeter la faute sur l'Iran. Si les autres parties ont réellement la volonté politique de relancer le PAGC, elles doivent être suffisamment courageuses pour accepter une mise en œuvre complète, effective et vérifiable de toutes leurs obligations convenues dans le cadre du PAGC en 2015.

En ce qui concerne le paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015), nous rejetons une fois de plus les tentatives d'interprétation arbitraire et déformée faites dans ce paragraphe pour établir de façon trompeuse un lien entre ce paragraphe et les lancements par l'Iran de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux. Selon le raisonnement technique et juridique détaillé que nous avons exposé dans les nombreuses lettres que nous avons envoyées à la présidence du Conseil, les lancements de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux par l'Iran n'entrent absolument pas dans le champ d'application de la résolution 2231 (2015). La mise au point d'un programme de missiles classiques est un droit naturel en

vertu du droit international et n'est ni interdite ni limitée par la résolution 2231 (2015). Nous poursuivrons nos activités liées aux missiles balistiques et aux lanceurs spatiaux, qui sont tous deux nécessaires pour assurer notre sécurité et nos intérêts socioéconomiques.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de souligner que les pourparlers de Vienne actuels peuvent aboutir, non pas si l'on rejette la faute sur les autres, fixe des délais artificiels, recourt aux menaces et à l'intimidation, lance des accusations non fondées ou des campagnes de désinformation ou autorise des activités de sabotage, d'agitation ou de terrorisme en Iran, mais uniquement si l'on s'engage dans des négociations, de bonne foi et mus par une véritable volonté politique, et si l'on s'en tient à un principe : la mise en œuvre complète, effective et vérifiable par toutes les parties de tous les engagements pris au titre du PAGC, ni plus ni moins. C'est la solution la plus pragmatique et la plus facilement réalisable au plus tôt. Il n'y a pas de solution magique.

L'Iran est déterminé à tout mettre en œuvre pour rétablir le PAGC tel quel. À cette fin, les propositions que nous avons présentées à Vienne sont pleinement conformes au PAGC et à la résolution 2231 (2015). Nous avons démontré notre réelle volonté politique, notre sérieux et notre engagement constructif à nos interlocuteurs pour parvenir à un bon accord le plus rapidement possible. Il est maintenant temps pour l'autre partie de prouver qu'elle est réellement disposée à accepter et à mettre en œuvre, effectivement et de bonne foi, tous les engagements contenus dans le PAGC.

Nos observations sur le rapport du Secrétaire général (S/2021/995) figurent dans la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général le 10 décembre et qui expose nos points de vue sur des questions que je n'ai pas abordées dans mes remarques d'aujourd'hui.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur ce qui a été dit cet après-midi concernant notre région. La politique étrangère de l'Iran est fondée sur le plein respect du droit international, le respect mutuel, les relations de bon voisinage, la coopération et le dialogue, ainsi que sur le maintien de la paix et de la sécurité régionales à travers la participation active de tous les États de la région. Nous sommes déterminés à poursuivre cette politique en toute bonne foi. L'approche que nous avons adoptée récemment à l'égard des pays voisins résulte de notre ferme conviction que les pays de la région devraient se donner la main pour résoudre leurs différends à l'amiable, sans permettre à ceux qui sont venus dans cette région depuis des milliers de kilomètres de semer les graines de

la discorde entre eux. Une source importante d'insécurité et d'instabilité dans notre région est le renforcement militaire massif des États-Unis, qui a fait de la région la plus grande concentration d'installations militaires étrangères au monde. L'autre source d'insécurité de notre région est l'exportation massive d'armes des États-Unis vers elle. Selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, de 2016 à 2020, près de la moitié des exportations d'armes des États-Unis, premier exportateur mondial d'armes, sont allées vers le Moyen-Orient. Les États-Unis ne sont pas les seuls coupables. Certains pays européens exportent également des armes mortelles vers les pays de la région. Cette politique des pays occidentaux a transformé notre région en une véritable poudrière.

En outre, les actes terroristes des États-Unis ont créé un climat d'instabilité et d'insécurité dans notre région. Un exemple clair est l'assassinat odieux du général Qasem Soleimani et de ses compagnons en Iraq au début de 2020 dans une attaque terroriste commise sur l'ordre direct du Président des États-Unis. Il est ironique que les États-Unis et certains pays européens accusent aujourd'hui l'Iran de comportement déstabilisateur.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord me faire l'écho des orateurs précédents et remerciant les trois intervenants non seulement pour leurs déclarations d'aujourd'hui, mais aussi pour leur soutien continu au Plan d'action global commun (PAGC). Nous nous félicitons par ailleurs de l'appui exprimé par le Secrétaire général aux pourparlers de Vienne et à nos efforts pour rétablir le PAGC.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous continuons à penser que le rétablissement du PAGC est à la fois nécessaire et possible. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de nous rapprocher de cet objectif depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur cette question, en juin (voir S/PV.8811). Au contraire, au cours des six derniers mois, l'Iran a encore intensifié son programme nucléaire en prenant des mesures d'une extrême portée, incompatibles avec les engagements pris dans le cadre du PAGC, et dont certaines n'ont pas non plus d'usage civil plausible. Ces mesures inquiétantes comprennent la mise au point et l'utilisation de centrifugeuses avancées bien au-delà des limites fixées par le PAGC, l'enrichissement de l'uranium jusqu'à 60 %,

l'augmentation constante des stocks d'uranium enrichi et les activités de recherche et développement en cours sur la production d'uranium métal, y compris d'uranium métallique enrichi.

Un autre point très préoccupant est l'absence de transparence. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle essentiel dans le contrôle et la vérification des engagements de l'Iran en matière nucléaire. Le mandat de l'Agence est inscrit dans la résolution 2231 (2015) et a pour objectif d'assurer la continuité des connaissances sur la nature pacifique du programme nucléaire iranien. A notre grande inquiétude, l'Iran a réduit les activités de surveillance de l'Agence. Nous soutenons fermement les efforts continus de l'AIEA pour maintenir la continuité des connaissances, et nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA et à rétablir intégralement les mesures de surveillance et de transparence contenues dans le PAGC.

Je me fais l'écho des sentiments exprimés par mes collègues des E3. Nous sommes à la croisée des chemins. Si l'Iran s'engage sérieusement dans le processus diplomatique, un bon accord pour l'Iran et pour nous tous peut être conclu rapidement. Si l'Iran ne s'engage pas de manière constructive, la crise sera inévitable et nous coûtera cher à tous. Nous ne voulons pas de ce résultat, qui n'est pas plus dans notre intérêt ou dans celui de la communauté internationale que dans celui de l'Iran. Il est également tout à fait évitable, mais la fenêtre d'opportunité se referme rapidement.

En ce qui concerne l'annexe B de la résolution, qu'il me soit permis de réitérer notre position bien connue. Nous continuons de considérer que la mise au point par l'Iran de missiles balistiques conçus pour transporter une arme nucléaire, y compris les lancements utilisant cette technologie de missiles balistiques, est incompatible avec le paragraphe 3 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). Nous sommes très préoccupés par la mise au point par l'Iran de types de missiles balistiques pertinents et par la poursuite des essais. Il est clair que de telles activités liées aux missiles balistiques ne sont pas de nature à favoriser la stabilité et la sécurité dans la région. En outre, nous réaffirmons la nécessité de veiller à ce que tous les États, en particulier l'Iran, respectent l'interdiction des transferts d'articles visés par le Régime de contrôle de la technologie des missiles à destination et en provenance de l'Iran, comme indiqué au paragraphe 4 de l'annexe B. La livraison de la technologie des missiles à des acteurs non étatiques déstabilise la région et doit cesser immédiatement.

Je voudrais conclure mon intervention par les observations suivantes. Le Conseil de sécurité a retrouvé un niveau d'unité rarement vu sur la résolution 2231 (2015) et le PAGC. Nous avons presque tous souligné une nouvelle fois l'importance considérable du PAGC en tant que contribution essentielle à l'architecture de non-prolifération et de sécurité dans la région et au-delà. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les négociations sur le PAGC à Vienne aboutissent, et nous comptons sur toutes les parties pour revenir avec un mandat qui permette de rétablir complètement cet important accord.

La séance est levée à 17 h 5.